

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE PONCIN (01) - PARCELLE G80

Note de sensibilité écologique

LE PROJET

Client	Altaréa Energies Renouvelables
Projet	Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Poncin (01) - Parcelle G80
Intitulé du rapport	Note de sensibilité écologique

LES AUTEURS

	Cereg Ingénierie <u>Siège social</u> : 399 Rue Georges Séguy – 34 080 MONTPELLIER Tél : 04.67.41.69.80 – montpellier@cereg.com SIRET : 492 706 338 00034 <u>Agence de Montpellier</u> : Siège www.cereg.com
---	--

Réf. Cereg - 2026-CI-000592

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	08/2026	Alice ATES	Laurent BROSSE	Version initiale

Certification



TABLE DES MATIERES

A. CADRAGE ENVIRONNEMENTAL	7
A.I. SYNTHESE DES ZONAGES.....	8
B. RELEVES DE TERRAIN	10
B.I. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	11
B.II. RESULTATS DES OBSERVATIONS DE TERRAIN	12
B.II.1. Conditions de terrain	12
B.II.2. Relevés tous groupes	13
C. SYNTHESE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES DU SITE.....	16
C.I. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	17
C.I.1. Synthèse des enjeux.....	17
C.I.2. Projet.....	18
C.I.3. Recommandations	18
C.I.3.1. <i>Recommandations d'évitement.....</i>	<i>18</i>
C.I.3.2. <i>Recommandations de réduction.....</i>	<i>19</i>
C.I.3.3. <i>Recommandations de gestion</i>	<i>19</i>
C.II. CONCLUSIONS	20

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet	5
Figure 2 : Calepinage envisagé de la centrale	6
Figure 3 : Synthèse des enjeux issus de la bibliographie (GBIF 2 km)	11
Figure 4 : Carte des habitats observés sur site	13
Figure 5 : Carte de la faune et de la flore à enjeux	15
Figure 6 : Carte de synthèse des enjeux à l'échelle de la zone d'étude	17
Figure 7 : Évolution du site en vue aérienne (à gauche : 1968 / au centre : 2005 / à droite : 2025)	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Zonages environnementaux dans un rayon de 5km.....	8
Tableau 2 : Liste des espèces protégées recensées dans la bibliographie (GBIF 2 km)	11
Tableau 3 : Tableau des inventaires de terrain	12
Tableau 4 : Habitats identifiés sur la zone d'étude – Identification des habitats d'intérêt communautaire et des habitats humides	13
Tableau 5 : Liste des espèces végétales et faunistiques recensées sur site lors des prospections	14

PREAMBULE

La société **ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES** envisage la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Poncin (01). Le projet s'implante sur des parcelles cadastrales actuellement occupées par des pelouses et des boisements.

L'emprise de la future centrale couvre une surface d'environ 2,67 ha.

Pour l'analyse écologique, deux périmètres ont été considérés :

- Une zone d’emprise du projet correspondant aux secteurs directement aménagés ;
- Une zone d’influence écologique élargie intégrant les milieux naturels adjacents susceptibles de jouer un rôle fonctionnel pour les espèces.

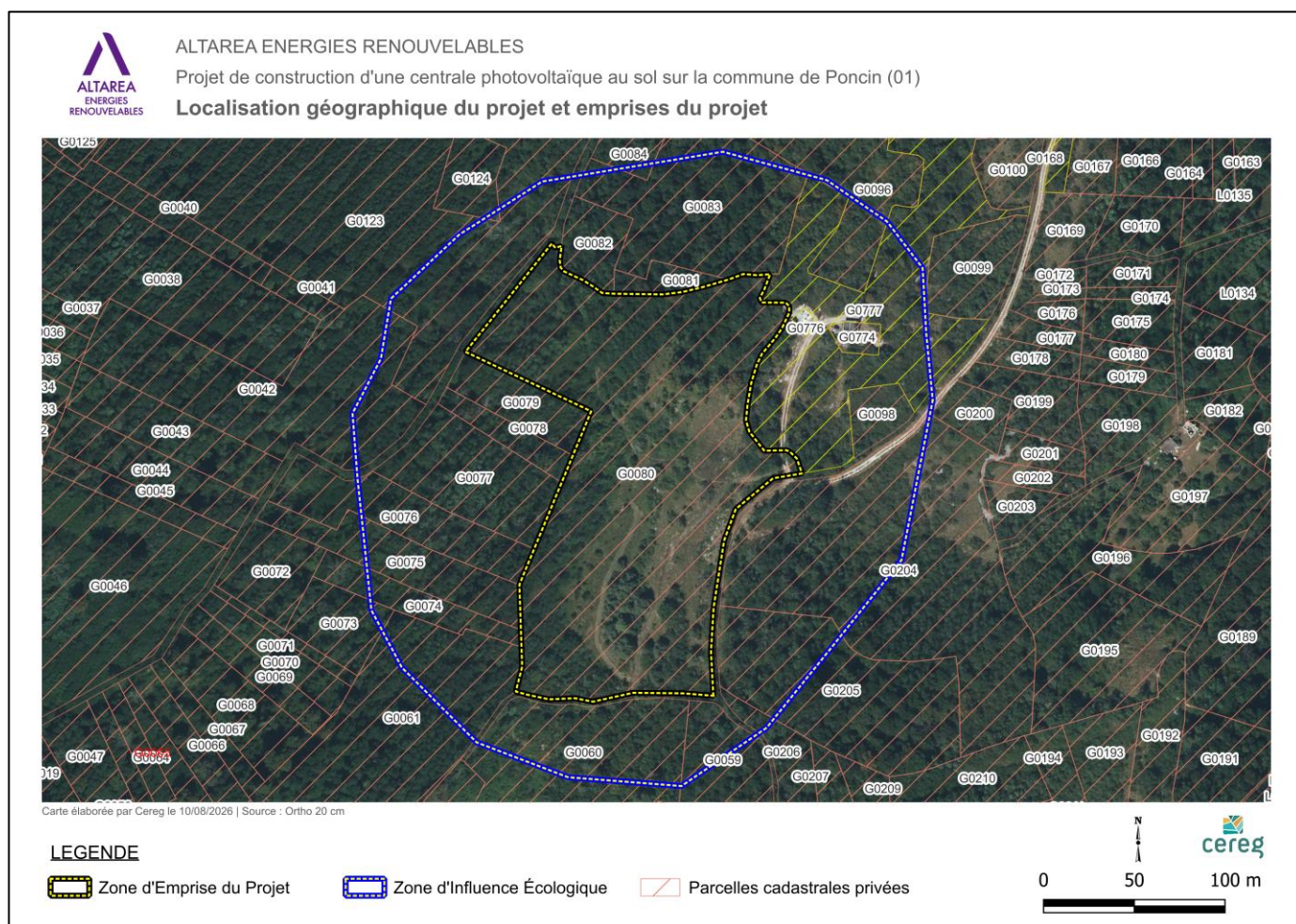


Figure 1 : Localisation du projet



Figure 2 : Calepinage envisagé de la centrale

A. CADRAGE ENVIRONNEMENTAL



A.I. SYNTHÈSE DES ZONAGES

Une analyse des zonages environnementaux a été réalisée dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude, afin d'identifier les périmètres réglementaires et les secteurs à enjeux écologiques susceptibles d'influencer le projet.

Les principaux zonages identifiés sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Zonages environnementaux dans un rayon de 5km

Type de zonage	Présence sur site	Distance (en km)	Nom du site
Sites Natura2000	Non	0,2	Revermont et gorges de l'Ain
	Non	0,3	Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône
Arrêté de protection	Non	3,3	Protection Des Oiseaux Rupestres
ZNIEFF de type 1	Non	0,7	Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence
	Non	1,2	Gouffre du Chapitre
	Non	1,1	Pelouse sèche des Chabodes
	Non	1,9	Pelouse sèche de Poncin
	Non	2	Rivière du Suran de Fomente à sa confluence
	Non	3,4	Falaises de Merpuis
	Non	3,6	Pelouses sèches des côtes de Merloz et Chambod
	Non	4,5	Pelouses sèches du bois de la Cha
	Non	4,5	Pelouses sèches de Vieillard
ZNIEFF de type 2	Non	0,1	BASSE VALLEE DE L'AIN
	Non	1,1	REVERMONT ET GORGES DE L'AIN
	Non	1,2	MASSIFS OCCIDENTAUX DU BUGÉY
Forêt publique	Non	0,2	Forêt Communale de Poncin
	Non	0,5	Forêt Communale de Jujurieux
	Non	2,9	Forêt Communale de Pont-d'Ain
PNA	Oui		Chiroptères
	Oui		Milan Royal
	Oui		Pie-grièche écorcheur
	Oui		Loutre d'Europe
	Non	0,9	Sonneur à ventre jaune
	Non	1	Busard cendré
	Non	1	Busard Saint-Martin
	Non	3	Gypaète barbu
	Non	0,3	Réservoir milieux boisés

SRCE - SRADDET	Non	1,1	Réservoir milieux boisés
	Non	1,9	Réservoir milieux ouvert
	Non	2	Réservoir milieux ouvert
	Non	2,5	Corridor écologique ouvert
	Non	4,1	Corridor écologique ouvert
	Non	0,3	Cours d'eau linéaire
	Non	0,8	Cours d'eau linéaire
	Non	0,9	Cours d'eau linéaire
Zones humide	Non	0,2	Rivière d'Ain 04
	Non	0,9	Ripisylve de Labalme
	Non	1,8	Marais de Chaney
	Non	2	Rivière du Surand 01
	Non	2,3	Bras mort Chenavel

À l'échelle du contexte environnemental élargi (rayon de 5 km), plusieurs sensibilités écologiques sont recensées autour de la zone d'étude, traduisant un territoire présentant un intérêt écologique marqué. Toutefois, aucun des zonages identifiés n'est directement présent sur le site du projet, hormis quatre PNA.

- Plusieurs zonages écologiques sont présents à proximité, avec deux sites Natura 2000 situés à 0,2 et 0,3 km, ainsi qu'un arrêté de protection à 3,3 km. Le secteur comprend également 9 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2, dont les plus proches sont respectivement à 0,7 km et 0,1 km.
- Les milieux forestiers représentent également un enjeu important, avec 13 entités de forêts publiques recensées dans un rayon de 5 km, dont certaines à moins de 1 km de la zone d'étude. Ces espaces participent au maintien des habitats naturels et des continuités écologiques locales.
- Les PNA mettent en évidence plusieurs espèces à enjeu dans le secteur, notamment les chiroptères, le Milan royal, la Pie-grièche écorcheur et la Loutre d'Europe. D'autres espèces sont également recensées à proximité, notamment des rapaces et des amphibiens.
- Les continuités écologiques sont bien représentées, avec 41 réservoirs de biodiversité, plusieurs corridors écologiques et 11 cours d'eau linéaires recensés dans le rayon d'étude. Aucun cours d'eau surfacique n'est identifié. Par ailleurs, 22 zones humides sont présentes dans le périmètre de 5 km, dont certaines à moins de 1 km du site.

Dans l'ensemble, le contexte environnemental met en évidence un territoire présentant une sensibilité écologique importante, notamment en raison de la proximité de sites Natura 2000, de ZNIEFF, de milieux forestiers, de zones humides et de continuités écologiques. Cependant, hormis les PNA, aucun zonage réglementaire ou d'inventaire n'est directement présent sur la zone d'étude, les principaux enjeux étant localisés dans son environnement proche.

B. RELEVES DE TERRAIN



B.I. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Les données bibliographiques utilisées dans le cadre du présent document sont issues de bases de données naturalistes GBIF, consultées le 10/08/2026.

Ces données ont été analysées à l'échelle d'un rayon de 2 km autour de la zone d'étude afin d'identifier les espèces à enjeu potentielles.

Tableau 2 : Liste des espèces protégées recensées dans la bibliographie (GBIF 2 km)

Taxon	Enjeu local de conservation à l'échelle du groupe taxonomique (bibliographie)	Principales espèces du groupe justifiant ce niveau d'enjeu (espèces protégées ou PNA)
Flore	Enjeu fort	Dauphinelle élevée, Nivéole d'été, Stellaire des marais
Invertébrés	Enjeu faible	Grande Aeschne, Aeschne paisible, Caloptéryx éclatant, Moiré sylvicole, Agrion à larges pattes, Leste brun, Zygène des prés
Amphibiens	Enjeu modéré	Crapaud commun
Reptiles	Enjeu fort	Lézard à deux raies, Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles
Oiseaux	Enjeu très fort	Martin-pêcheur d'Europe, Milan royal et Grande Aigrette
Mammifères	Enjeu très fort	Loutre d'Europe
Chiroptères	Pas d'enjeu	/

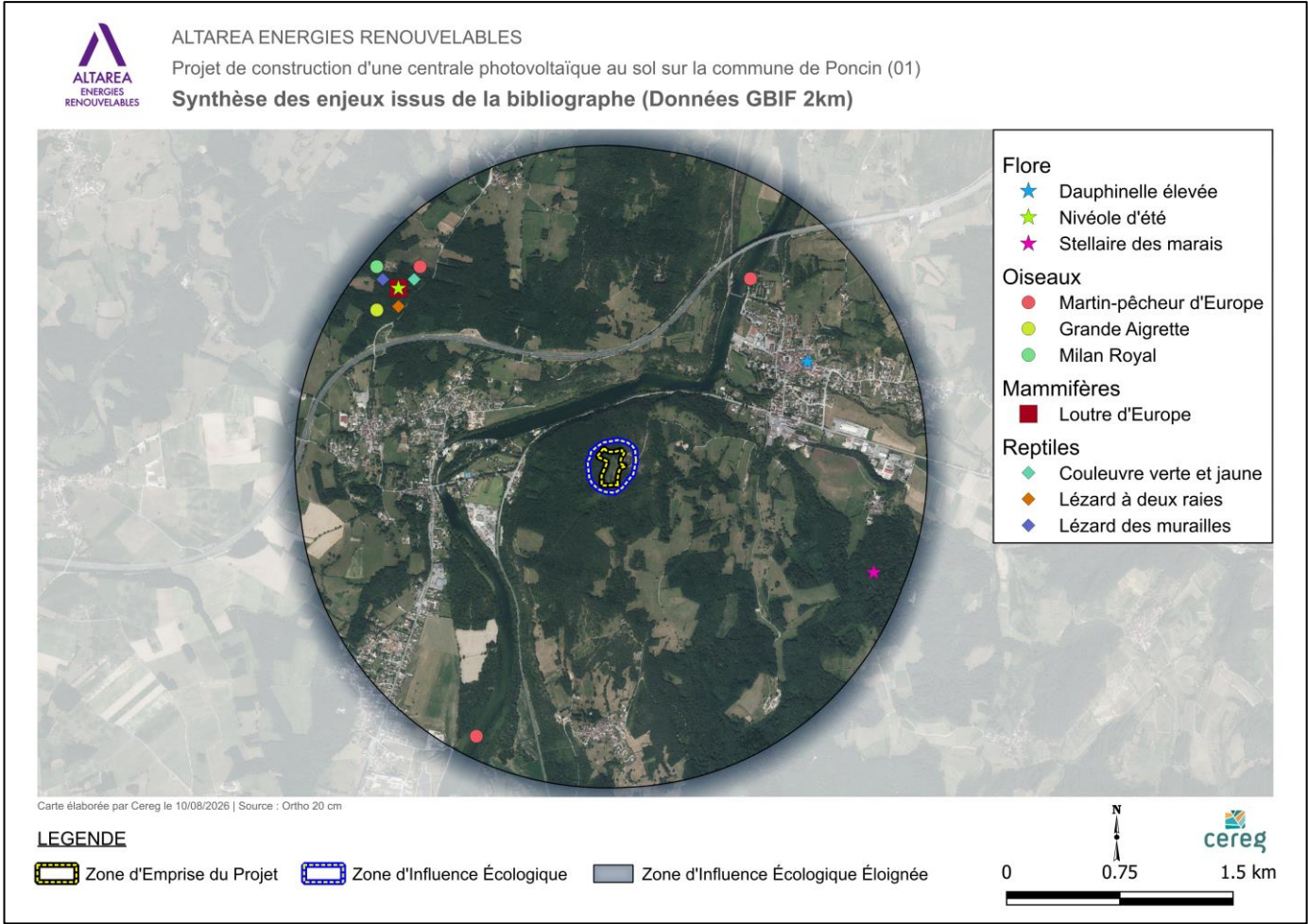


Figure 3 : Synthèse des enjeux issus de la bibliographie (GBIF 2 km)

D'après les données bibliographiques disponibles dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude, les enjeux écologiques les plus élevés concernent des espèces associées aux milieux aquatiques, aux zones humides, aux lisières forestières et aux milieux semi-ouverts.

Concernant l'avifaune, l'enjeu est très fort avec la présence signalée du Martin-pêcheur d'Europe, de la Grande Aigrette et du Milan royal, espèces qui exploitent principalement les cours d'eau, les plans d'eau riverains et les paysages agricoles ouverts.

Les mammifères présentent également un enjeu très fort avec la Loutre d'Europe, espèce inféodée aux corridors aquatiques et aux berges boisées, dont la présence témoigne de la fonctionnalité des hydrosystèmes locaux.

Les reptiles et la flore patrimoniale justifient un enjeu fort. Les premiers sont représentés par le Lézard à deux raies, la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles, espèces des lisières, haies et friches ensoleillées. La flore est quant à elle marquée par la Dauphinelle élevée, la Nivéole d'été et la Stellaire des marais, inféodées aux prairies humides et aux zones marécageuses.

Au regard de ces données bibliographiques, les enjeux très forts et forts sont principalement portés par l'avifaune, les mammifères semi-aquatiques, les reptiles et la flore protégée. Les observations demeurent toutefois localisées à l'échelle du secteur d'étude et ne mettent pas en évidence de concentration particulière au niveau de l'emprise du projet.

B.II. RESULTATS DES OBSERVATIONS DE TERRAIN

B.II.1. Conditions de terrain

Les inventaires de terrain ont été réalisés le 31/07/2026.

Tableau 3 : Tableau des inventaires de terrain

Intervenant	Spécialité	Groupes biologiques	Date de terrain	Météorologie (T° moy, climat)	Amplitude horaires
Jaouen FRAISSE	Technicien Écologue	Habitats; Flore; Invertébrés ; Amphibiens ; Reptiles ; Oiseaux ; Mammifères	31/07/2026	21-30°C Ensoleillé Absence de vent	7h30 - 13h

B.II.2. Relevés tous groupes

Tableau 4 : Habitats identifiés sur la zone d'étude – Identification des habitats d'intérêt communautaire et des habitats humides

Code Eunis	Libellé Eunis	Code Corine	Libellé Corine	Code Habitat d'intérêt communautaire	Libellé Habitat d'intérêt communautaire	Habitats humides - Arrêté du 24 juin 2008	Enjeu local de conservation
E1.2	Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes			Potentiel	Modéré
G1.2	Forêts riveraines mixtes des plaines inondables et forêts galeries mixtes						Modéré
G1.A	Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Carpinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus et boisements associés						Modéré
J2.3	Sites industriels et commerciaux encore en activité en zone rurale						Très faible
J4.2	Réseaux routiers						Très faible

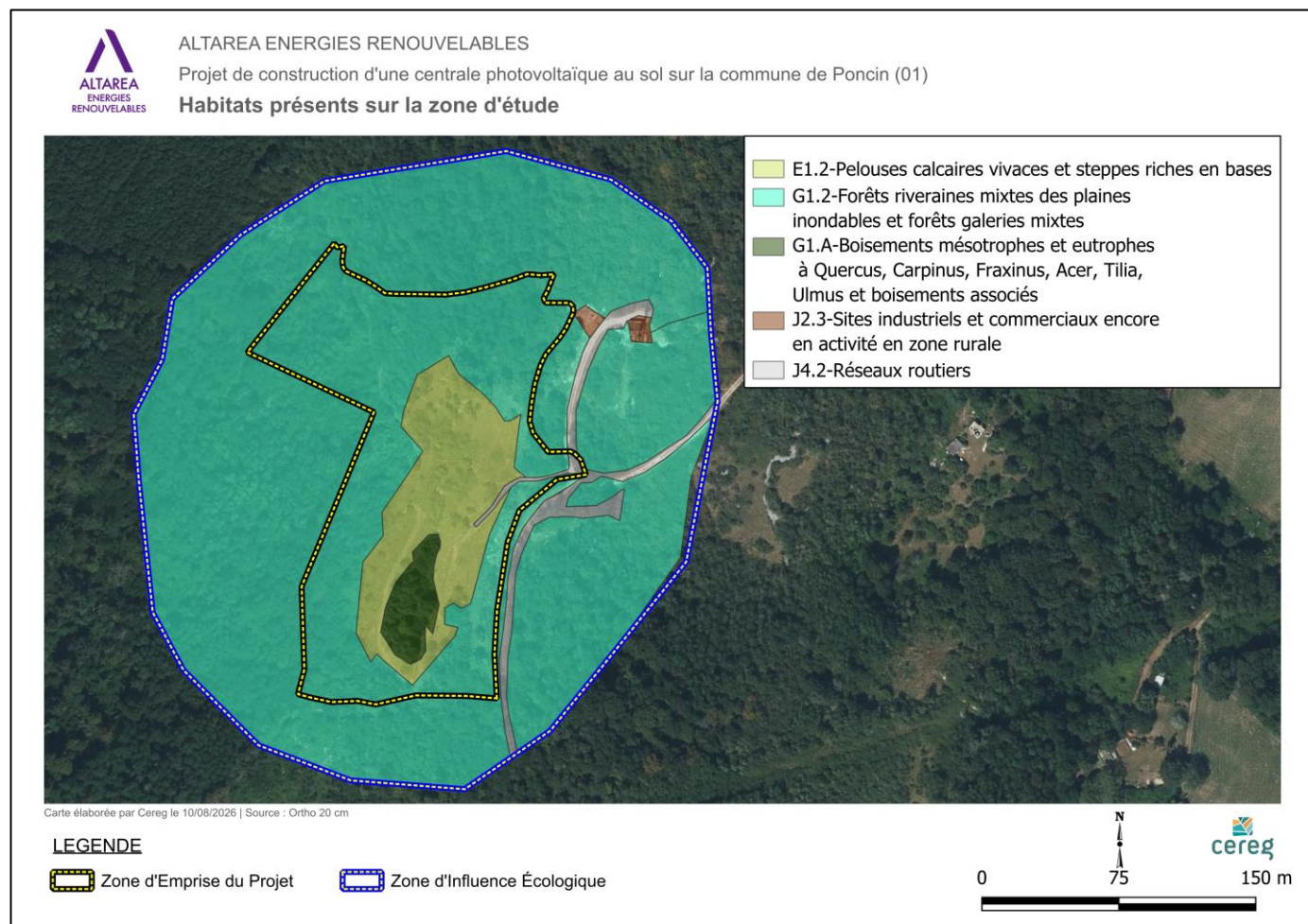


Figure 4 : Carte des habitats observés sur site

La zone d'étude se caractérise par un paysage boisé où se mêlent boisements principalement et pelouses calcaires. L'emprise du projet est majoritairement constituée de pelouses calcaires vivaces, habitats ouverts participant à l'identité agricole du secteur, ponctuellement bordées par des formations arborées.

Les zones boisées présentent un enjeu fort au regard de la diversité faunistique qu'elles abritent. Les forêts riveraines et les boisements offrent des zones de refuge, de reproduction et de déplacement pour de nombreuses espèces. Les milieux ouverts constituent également des habitats très intéressants et relativement peu représentés à l'échelle du massif. Leur enjeu est donc également considéré comme fort, car ils offrent des zones d'alimentation pour les reptiles, les papillons, les odonates, les rapaces et d'autres espèces d'oiseaux, ainsi que des zones d'alimentation et de repos pour les mammifères.

Ainsi, les fonctionnalités écologiques du site reposent principalement sur les habitats semi-naturels et boisés situés en périphérie, tandis que l'emprise du projet est essentiellement occupée par des pelouses calcaires, dont l'intérêt écologique reste modéré comparé aux milieux plus diversifiés et structurants qui l'entourent.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales et faunistiques recensées sur site lors des prospections

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (LR)	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Directive Habitats	PNA	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation	Enjeu local de conservation
Flore = 45 espèces observées (45 à enjeu très faible)												
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun, Marjolaine sauvage	LC									Très faible	Très faible
Amphibiens (0 espèce observées)												
Oiseaux = 11 espèces observées (8 à enjeu modéré, 2 à enjeu faible et 1 à enjeu très faible)												
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	LC	Article 3					Déterminante ZNIEFF		Modéré	Modéré
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	Article 3							Modéré	Modéré
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Article 3							Modéré	Modéré
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Article 3							Modéré	Modéré
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Article 3							Modéré	Modéré
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	Article 3							Modéré	Modéré
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	Article 3							Modéré	Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Article 3							Modéré	Modéré
Invertébrés = 5 espèces observées (5 à enjeu très faible)												
Reptiles = 2 espèces observées (1 à enjeu faible, 1 à enjeu fort)												
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	LC	Article 2			Annexe IV				Fort	Modéré
Mammifères hors chiroptères = 1 espèce observée (1 à enjeu faible)												
Chiroptères (0 espèce observées)												

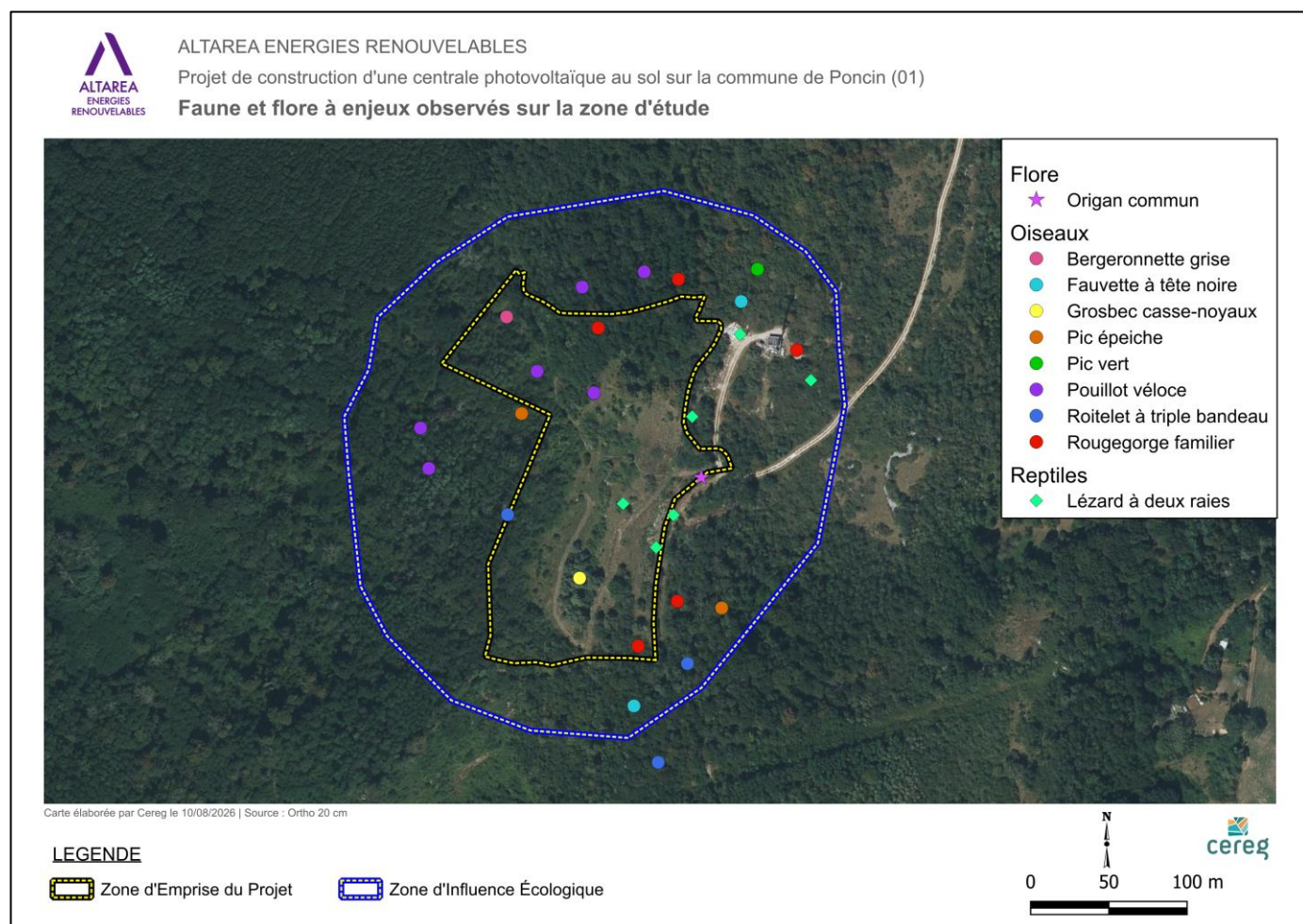


Figure 5 : Carte de la faune et de la flore à enjeux

D'après les prospections de terrain, les enjeux écologiques identifiés sur la zone d'étude concernent principalement l'avifaune et les reptiles.

Concernant l'avifaune, une faible diversité d'oiseaux a été observée malgré la présence d'habitats forestiers favorables. **Plusieurs espèces à enjeu modéré** ont tout de même été contactées. Ces observations témoignent d'une utilisation du site comme zone de repos et potentiellement de reproduction. Les boisements offrent à la fois des **zones de nidification, des perchoirs et des terrains de chasse**. De plus, de nombreux arbres morts sont présents dans les secteurs ouverts et constituent des perchoirs favorables aux rapaces.

Les prospections ont également permis d'observer de nombreux lézards verts et du Lézard à deux raies, notamment le long des pistes forestières. Les zones ouvertes constituent des **secteurs d'alimentation potentiels pour de nombreuses espèces de lézards et serpents**. Plusieurs murets sont également présents sur le site, offrant des micro-habitats pour ce groupe.

Un couple de chevreuils a été observé durant la prospection. Le site constitue donc un habitat de déplacement, mais également de reproduction pour cette espèce, en particulier au sein des boisements.

Deux espèces d'odonates utilisant la prairie sèche comme zone d'alimentation, ainsi que plusieurs espèces de papillons, sans enjeu particulier, ont également été observées.

Enfin, on note la présence de l'**Origan commun**, espèce floristique caractéristique des milieux ouverts et ensoleillés, présente au sein des pelouses calcaires et en lisière des boisements. Si cette plante est relativement commune, elle revêt un intérêt écologique particulier en tant que **plante hôte de l'Azuré du serpolet**, papillon patrimonial dont le développement larvaire est étroitement dépendant de cette espèce végétale. La présence de l'Origan commun conditionne donc directement la capacité du site à accueillir ce lépidoptère. En revanche, sur le site, seulement quelques individus isolés ont été observés, ce qui **ne représente pas des conditions d'accueil favorables** à la présence de l'Azuré du Serpolet. De plus, celui-ci n'a **pas été observé sur site ni dans la bibliographie**.

C. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES DU SITE



C.I. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

C.I.1. Synthèse des enjeux

Au regard des habitats recensés et des fonctionnalités écologiques observées sur le site, la zone d'étude présente des enjeux globalement **modérés**.

L'emprise du projet est majoritairement occupée par des pelouses calcaires vivaces, habitats ouverts dont l'enjeu écologique est qualifié de faible. Ces milieux sont toutefois utilisés comme zone d'alimentation par l'avifaune, comme en témoignent les observations de terrain. La présence de quelques arbres morts, d'un puits et de plusieurs murets au sein de l'emprise, constituant des micro-habitats ponctuels favorables à différents taxons, renforce l'enjeu ponctuellement.

Les enjeux les plus élevés, qualifiés de modérés, sont localisés au niveau des boisements et des forêts riveraines présents en bordure de l'emprise. Ces habitats offrent en effet des fonctions essentielles de refuge, de perchoir et de nidification pour l'avifaune, ainsi que des zones d'alimentation et d'abri pour les reptiles.

Les sites industriels et les réseaux routiers présents aux abords de l'emprise ne présentent qu'un enjeu très faible du point de vue écologique et ne constituent pas des habitats déterminants pour les espèces patrimoniales recensées.

Ainsi, l'enjeu concerne **la préservation des micro-habitats ponctuels (arbre mort, muret) et des éléments boisés structurants** que sont les forêts riveraines, qui assurent des fonctions essentielles de refuge, de reproduction et de déplacement pour l'avifaune et les reptiles.

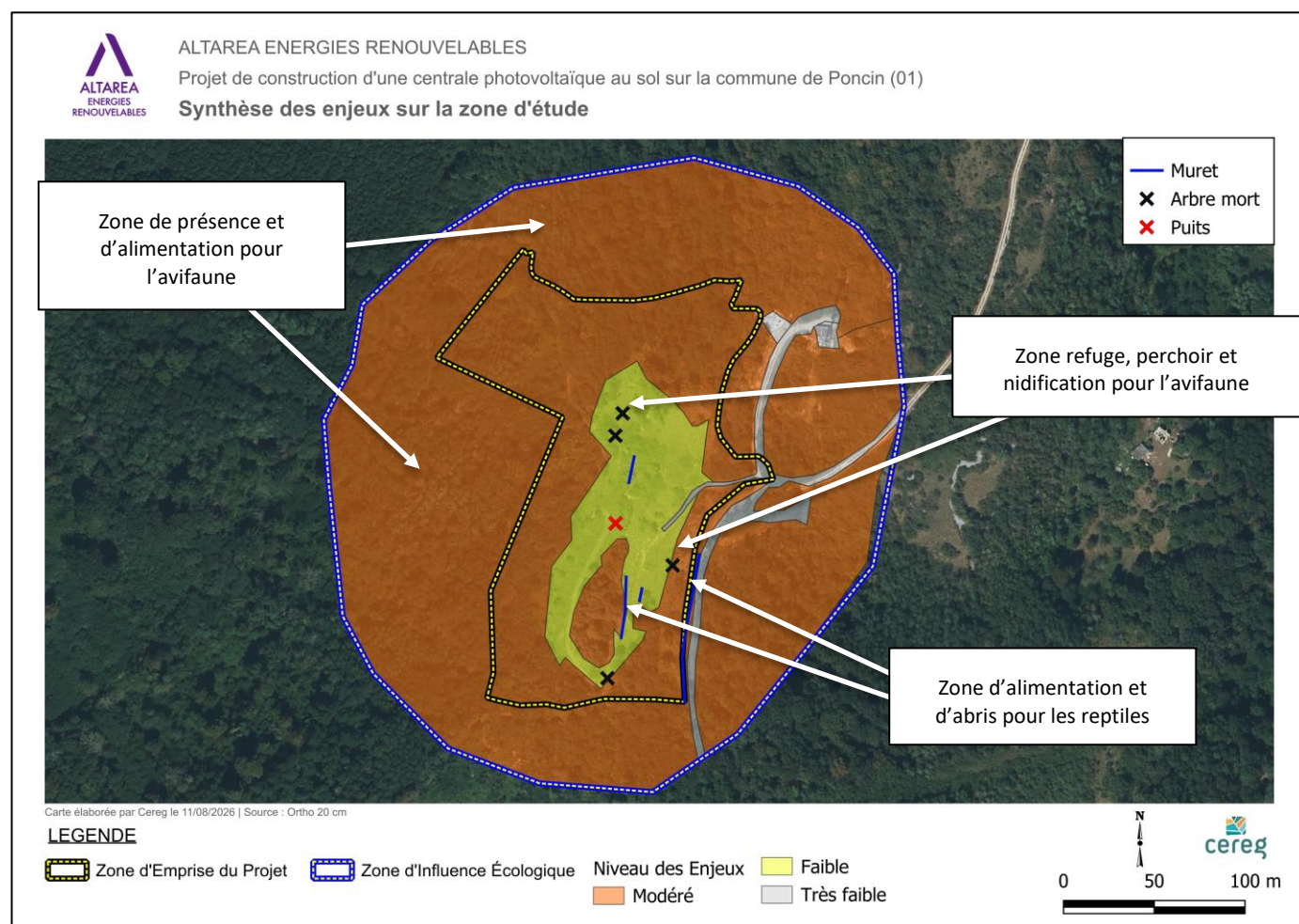


Figure 6 : Carte de synthèse des enjeux à l'échelle de la zone d'étude

C.I.2. Projet

Le projet prévoit l'implantation de la centrale photovoltaïque au droit du secteur de pelouses calcaires vivaces.

Il est intéressant d'observer qu'il s'agit d'un milieu ouvert situé au sein des boisements et qui a tendance à se refermer naturellement. En effet, l'analyse de photographies aériennes anciennes permet d'observer **l'enfrichement progressif du milieu** depuis 1968.

Cette tendance induit avec le temps une perte des fonctionnalités de cette zone de milieux ouverts, peu représentée à l'échelle du massif, qui est utilisée comme zone d'alimentation pour les reptiles, les papillons, les odonates, les rapaces et d'autres espèces d'oiseaux, ainsi que zone d'alimentation et de repos pour les mammifères.

Malgré les impacts du projet sur la faune et la flore, il convient donc de noter **l'impact positif induit par ce projet pour le maintien de milieux ouverts intéressants**.

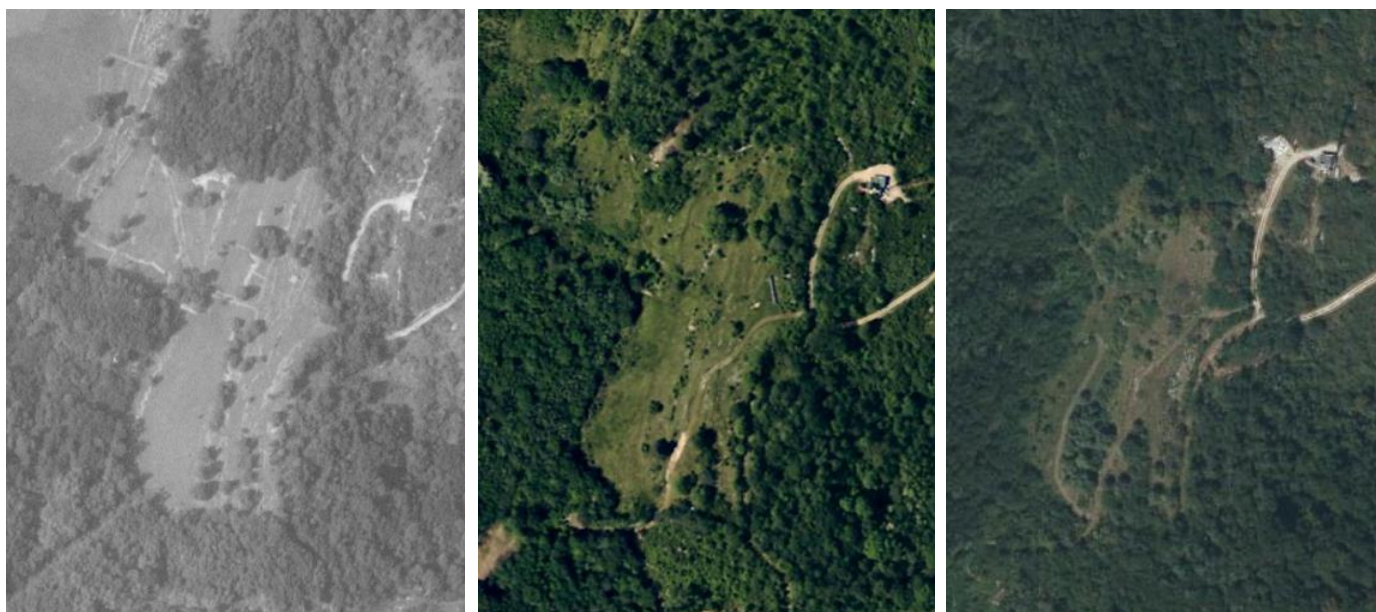


Figure 7 : Évolution du site en vue aérienne (à gauche : 1968 / au centre : 2005 / à droite : 2025)

C.I.3. Recommandations

Si le projet préserve au maximum les milieux forestiers périphériques et maintient des milieux ouverts, il impactera en revanche les pelouses calcaires, induira inévitablement des abattages (zone de boisements mésotrophes) et impactera les micro-habitats favorables (arbres morts, murets) identifiés au droit de l'implantation de la centrale photovoltaïque.

Des mesures d'évitement, de réduction et de gestion devront être mises en place pour limiter les impacts.

C.I.3.1. Recommandations d'évitement

- **Délimiter et respecter les emprises du projet** afin de ne pas impacter les milieux naturels présents aux alentours de la zone d'étude. Cela permettra également de garder intactes les zones de refuge pour la faune présente. La délimitation de la zone de chantier pourra être réalisée avec un grillage à maille fine afin de ne pas laisser passer la faune protégée présente à proximité immédiate.
- **Éviter les arbres morts (micro-habitats favorables) afin de ne pas les impacter.**
- **Limiter au maximum les abattages afin de conserver les fonctionnalités du milieu.**

C.I.3.2. Recommandations de réduction

- **Limiter au maximum les abattages afin de conserver les fonctionnalités du milieu.**
- **Adapter la phase de chantier à la phénologie des espèces** en programmant le démarrage des travaux hors de la période de nidification des oiseaux. Il est donc préconisé d'exécuter les travaux entre septembre et février. Durant cette période la majorité des espèces restent mobiles, peuvent être effarouchées et donc quitter l'emprise où ont lieu les travaux le temps de leur exécution. Une fois les travaux démarrés ils pourront se poursuivre en continu jusqu'à leur achèvement.
- **Créer des hibernaculum pour les reptiles au niveau des milieux ouverts à proximité des lisières.** Ces éléments permettront de réduire l'impact de la perte des micro-habitats présents sur la zone d'emprise du projet, et de favoriser la présence des reptiles ainsi que des petits mammifères ou des amphibiens dans une certaine mesure.

Dans un second temps, il conviendra de déplacer les murets en pierres existants afin de les placer de même à proximité des lisières dans la bande tampon. Cette mesure en deux temps permet d'avoir moins d'impacts sur les espèces utilisant ces structures, leur permettant de se déplacer avant intervention.

- **Adapter les aménagements paysagers afin de favoriser le développement d'une végétation et d'habitats favorables aux différents groupes faunistiques** (reptiles / insectes en particulier) en termes d'habitat et de fonctionnalités écologiques. Ils seront composées d'essences locales exclusivement avec une composition diversifiée afin de maximiser leur intégration écologique et leur résilience. Les milieux ouverts serontensemencés avec un mélange de graines messicoles adaptées au secteur géographique composé de semences labélisées « Végétal local ».
- **Utilisation de clôtures perméables à la petite faune (petits mammifères, reptiles et amphibiens)** avec des espaces en partie inférieure garantissant sa libre circulation ;
- **Mettre en place un chantier responsable afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours.** De ce fait, des bacs de rétention souples ainsi que des kits antipollution (kits absorbants) seront présents à disposition sur le chantier pour permettre de traiter rapidement toute pollution liée à une fuite sur un véhicule ou un engin.
- **Ne laisser aucun produit toxique ou polluant sur site** en dehors des horaires des heures de travaux afin que ces produits ne soient dispersés dans le milieu naturel (vandalisme, accident, aléa naturel).
- **Vérifier la contenance des matières externes apportées sur site.** Il convient de s'assurer qu'aucun rhizome ou bulbe de plante exotiques n'est présent sur les engins de travaux et est susceptible de se développer après la phase travaux.

C.I.3.3. Recommandations de gestion

- **Adapter la phase d'entretien des panneaux** en les programmant entre septembre et février. Durant cette période la majorité des espèces restent mobiles, peuvent être effarouchées et donc le site. Cette période est également hors période de reproduction ou d'hibernation de la faune.
- **Procéder à une fauche annuelle tardive (après la mi-juillet) des milieux ouverts non concernés par la fonction de pare-feu.** Au besoin, les secteurs pare-feu pourront être fauchés plusieurs fois, ce qui peut s'avérer favorable aux reptiles en maintenant une végétation peu développée.
- **Adapter la hauteur de coupe pour les secteurs de fauche tardive en évitant les coupes trop rases.** Cette adaptation permet un meilleur redémarrage de la végétation en limitant les impacts sur la faune au sol. Une fauche différenciée pourra être mise en place avec une coupe plus rase sur certains secteurs pour les reptiles (autour des hibernaculum).

C.II. CONCLUSIONS

La note écologique a permis d'identifier un site présentant une diversité d'habitats favorable à plusieurs groupes faunistiques et floristiques, dans un contexte rural marqué par des pelouses calcaires, des boisements et des forêts riveraines. Les enjeux recensés demeurent localisés mais concernent plusieurs espèces protégées (avifaune, reptiles, flore) et des habitats participant aux fonctionnalités écologiques du secteur.

La mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, notamment la préservation des micro-habitats observés, l'adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces, le respect strict des emprises du projet, ainsi que l'intégration d'aménagements paysagers et de mesures de limitation des perturbations, permet de réduire significativement ces impacts.

Ainsi, après application de ces mesures, les impacts résiduels sont globalement faibles pour l'ensemble des groupes taxonomiques. Le projet apparaît donc compatible avec les enjeux écologiques identifiés sur le site, sous réserve de la bonne mise en œuvre des mesures préconisées.



www.cereg.com